



Ma fille veux venir habiter chez moi et non plus chez sa maman

Par **hautemaniere**, le **19/07/2011** à **17:30**

Bonjour,

je suis divorce depuis 13 ans et la garde a été confiée à mon ex femme , mais ma fille de 14 ans révolue ne veut plus vivre chez sa maman et en accord avec mon ex femme ma fille ai venue habiter chez moi depuis le 01 juillet 2011 . a ce jour ma fille ne veux toujours pas voir sa maman et celle-ci menace ma fille de faire intervenir la gendarmerie pour l'obliger à la voir. Pouvez vous me dire mais recours et me donner la marche à suivre pour régulariser la garde de ma fille.

Par **mimi493**, le **19/07/2011** à **18:11**

Il faut faire une requête au JAF d'une part, et de l'autre, vous devez convaincre votre fille à voir sa mère car si vous n'avez même pas l'autorité pour ça, comment voulez-vous être capable d'élever une ado ?

Dites à votre fille que soit elle accepte de voir sa mère, soit elle retourne y vivre

Par **cocotte1003**, le **19/07/2011** à **20:07**

bonjour expliquez clairement à votre fille que le fait d'aller voir sa mere n'est pas un choix qu'elle a mais une obligation, qu'un juge n'acceptera de la laisser vivre avec vous si elle ne continue à avoir des contacts réguliers et un comportement normal avec sa mere. Pour le

changement de résidence, il faut absolument saisir le JAF qui réglera le droit de visites et la pension alimentaire, à moins que vous n'arriviez à trouver un accord amiable par ECRIT avec la mere, accord que le juge entérinera, cordialement